

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 21 février 2023

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 21 février 2023 à 18h00 en Mairie de GRAVESON, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BESSON Jacques, CASTEX Alain, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, GAVANON Michel, GIRAUD Pierre, LECOFFRE Eric, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PICARDA Yves, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TROUSSEL Marc, ainsi que Monsieur Michel PECOUT invité en qualité de Maire de Graveson.

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), BALDI Jean-Marc (procuration à BESSON Jacques), FAURE Vincent (procuration à ROBERT Daniel), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PAULEAU Serge), MARCON Patrick (procuration à GIRAUD Pierre), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PORTAL Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis), TATON Robert (procuration à FABRE Louis-Pierre).

Absents : DI FELICE Jean-Marc, FERRIER Pierre, LLOBET Lionel, LUCIANI-RIPETTI Marina, MILLET Isabelle, PONCHON Solange.

Quorum : 9	Présents : 13	Suffrages exprimés : 21	Pour: 21 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 15 février 2023			

Numéro de la délibération : 2023-05

Objet : Autorisation de signature de l'accord cadre à bons de commande multi-attributaires de maîtrise d'œuvre relative à la ressource en eau et aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une procédure formalisée avec négociation a été lancée en avril 2022 afin de doter la REGIE d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaires pour des prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la ressource en eau et aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

La durée de l'accord-cadre a été fixé à un an renouvelable 5 fois et pour un montant maximum de commandes de 200 000 € HT par an soit 1 200 000 € HT pour la durée du marché.

13 bureaux d'études ont déposé une candidature et 12 d'entre eux ont été conviés à déposer une offre.

Après la phase de sélection de candidatures puis d'analyse des offres et enfin une négociation, la commission d'appel d'offres a attribué le marché le 21 décembre 2022 aux entreprises suivantes :

1 – TRAMOY
2 – ARTELIA
3 – CABINET MERLIN

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 013-878802396-20230221-2023_DELIB_05-DE

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et pris connaissance du rapport d'analyse des offres et de la décision de la commission d'appel d'offres,

VALIDE la décision de la commission d'appels d'offres ;

AUTORISE le Directeur de la REGIE en sa qualité de représentant de l'entité adjudicatrice à signer les actes d'engagement et tous autres documents relatifs à l'accord cadre à bons de commande multi-attributaires de maîtrise d'œuvre relative à la ressource en eau et aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Fait et délibéré en séance,
A GRAVESON, le 21 février 2023

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

Transmission au représentant de l'Etat le :

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.